

PATINS A ROULETTES

destinés à un usage collectif

Public visé : enfants de 3 à 12 ans.

RECOMMANDATIONS

CONCERNANT LES PATINS A ROULETTES

ENVIRONNEMENT DU PRODUIT

Depuis quelques années, l'école intègre dans ses enseignements des pratiques culturelles qui ont introduit des matériels nouveaux, or ceux-ci ont été souvent conçus pour un usage individuel, dans un cadre familial.

Le produit "patin à roulettes" proposé à des enfants de 3 à 12 ans dans un cadre collectif est un patin sans chaussure intégrée ; il doit répondre à des contraintes liées à la sécurité, à l'usage intensif ; en outre, il doit favoriser le développement des habilités motrices dans le domaine des activités de roule et de glisse.

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES

Dans le domaine de la sécurité, il faut être particulièrement vigilant quant aux systèmes de verrouillage de la semelle et de blocage des roues.

Afin de faciliter une utilisation rationnelle en collectivités d'enfants, la conception des patins à roulettes doit :

- permettre une mise en place rapide par les enfants (systèmes de fixation et de réglage) ;
- résister à un usage intensif (matériaux - verrouillage - fixation) ;
- pouvoir rouler silencieusement.

Au plan **pédagogique**, les patins à roulettes devront prendre en compte les possibilités physiques des enfants et leur niveau d'habilités motrices : poids du patin, facilité de roulement, possibilité de conduite directionnelle.

Pour une pratique intensive, il faut penser au confort pour éviter toutes blessures aux pieds (sangles - fixations).

CONCLUSION

Le marché actuel offre de nombreux modèles ou l'esthétique semble être un argument de vente (couleur - forme). Aussi, faut-il être particulièrement attentif au confort de l'engin, aux matériaux utilisés, aux problèmes de maintenance ? L'explication de toutes ces fonctions et contraintes se trouvent dans un cahier des charges fonctionnel qui a été soumis à l'appréciation d'une centaine d'utilisateurs.

FICHE D'IDENTIFICATION

PATINS A ROULETTES

FABRICANT :

Nom :
Adresse :
Tél. :
Fax.:

PRODUIT :

Modèle :
Référence :
Ages conseillés :
- poids de la paire de patins
- pointures : du.....au.....

CARACTERISTIQUES :

Système de réglage :
Système de fixation :
Roues :
- matériau :

- largeur :

Roulements :
Semelle - platine :
Châssis :
Butée :
Frein :
Essieu :
Silentbloc :

RECOMMANDATIONS D'ENTRETIEN :

SERVICE APRES-VENTE :

Pièces détachées :

GARANTIE :

Durée : 1 an

PRIX :

LISTE DES NORMES

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

PATINS A ROULETTES

- Décret du 12 septembre 1989 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets

- NF EN 71.1 du 04/89

Sécurité des jouets, partie 1 : Propriétés mécaniques et physiques.